



**Augmentation du capital
réservée aux membres du personnel
de Colruyt Group
2018**

ETS FR. COLRUYT

Société anonyme

Siège social:

**Edingensesteenweg 196
1500 Halle**

**T.V.A. BE 0400.378.485
RPM Bruxelles**

INFORMATION AUX MEMBRES DU PERSONNEL

OFFRE EN SOUSCRIPTION DE MAXIMUM

1.000.000 ACTIONS NOUVELLES,

SANS MENTION DE VALEUR NOMINALE,

RESERVEE AUX MEMBRES DU PERSONNEL DU GROUPE COLRUYT

OCTOBRE 2018

Le texte original de la présente information est rédigé en néerlandais.

La concordance des différentes versions a été vérifiée par le Conseil d'administration qui déclare en assumer la responsabilité.

TABLE DES MATIERES

=====

I.	Personnes responsables de cette information et du contrôle des comptes	4
1.0.	Personnes qui assument la responsabilité de cette information	4
1.1.	Responsable du contrôle des comptes annuels	4
1.2.	Personne de contact concernant cette information	4
II.	Renseignements concernant l'inscription sur Euronext Brussels	5
2.0	Renseignements concernant les actions dont l'inscription sur Euronext Brussels est demandée	5
2.0.0.	Autorisations et résolutions Rapport du Conseil d'administration et rapport du commissaire à l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires	5
2.0.1.	Droits attachés aux actions	6
2.0.2.	Réduction d'impôt sur les actions de l'employeur	6
2.0.3.	Retenues fiscales sur les dividendes	6
2.0.4.	Cessibilité des actions	6
2.0.5.	Date d'entrée en jouissance des droits	7
2.0.6.	Inscription sur les listes des cours d'Euronext Brussels	7
2.0.7.	Service financier	7
2.0.8.	Droit applicable - Tribunaux compétents	7
2.1.	Renseignements concernant l'émission publique	8
2.1.0.	Droit de préférence	8
2.1.1.	Prix d'émission	8
2.1.2.	Période de souscription	8
2.1.3.	Délivrance des actions	9
2.1.4.	Charges relatives à l'opération d'émission	9
2.1.5.	Affectation du produit de l'émission	9
2.2.	Renseignements concernant l'inscription des actions sur Euronext Brussels	10
2.2.0.	Description des actions	10
2.2.1.	Inscription des actions nouvellement créées à la suite de l'augmentation de capital réservée au personnel sur Euronext Brussels	10
2.2.2.	Inscription sur Euronext Brussels	10
III.	Renseignements de caractère général concernant l'émetteur et son capital	11
3.0.	Capital	11
3.1.	Actionnaires	12
3.2.	Composition du Groupe Colruyt	13

IV.	Renseignements concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	15
4.0.	Comptes annuels consolidés du Groupe Colruyt	16
4.1.	Résultat - Dividende par action (participante)	18
4.2.	Tableau des flux de trésorerie consolidé	19
V.	Renseignements concernant l'évolution récente et les perspectives de l'émetteur	20
5.0.	Evolutions récentes et perspectives	20
5.1.	Données boursières récentes (cours de clôture)	24
5.2.	Rapport annuel	24
	Lettre aux membres du personnel	26
	Modalités	28
	Bulletin de souscription	29
	Procuration	31

CHAPITRE Ier

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES RESPONSABLES DE CETTE INFORMATION ET LE CONTROLE DES COMPTES

1.0. Personnes qui assument la responsabilité de cette information

Ets Fr. Colruyt S.A.
Edingensesteenweg 196
1500 Halle

Le Conseil d'administration de la S.A. Ets Fr. Colruyt certifie qu'à sa connaissance, les données contenues dans cette information, dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Pour le Conseil d'administration

Jef Colruyt
Administrateur

Frans Colruyt
Administrateur

1.1. Responsable du contrôle des comptes annuels

Les bilans et comptes de résultats du Groupe Colruyt, ainsi que les comptes annuels des Ets Fr. Colruyt S.A. relatifs aux 3 derniers exercices comptables ont été vérifiés et attestés sans réserve par le commissaire.

Commissaire:

S.C. S.C.R.L. Ernst & Young - Reviseurs d'entreprises,
Représentée par Monsieur Daniel Wuyts
De Kleetlaan 2
1831 Diegem

1.2. Personne de contact concernant cette information

Tous renseignements concernant cette offre en souscription et cette information peuvent être obtenus:

Kris Castelein
Secrétaire du Conseil d'administration
tél. 02/363.55.45 ou 74487 (interne)
kris.castelein@colruytgroup.com

adresse: c/o S.A. Ets. Fr. Colruyt
Edingensesteenweg 196
1500 Halle

CHAPITRE II

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'INSCRIPTION SUR EURONEXT BRUSSELS ET LES ACTIONS QUI EN FONT L'OBJET

2.0. Renseignements concernant les actions dont l'inscription sur Euronext Brussels est demandée

2.0.0. Autorisations et résolutions

Le rapport du Conseil d'Administration des Ets. Fr. Colruyt et le rapport de la S.C. S.C.R.L. Ernst & Young, reviseurs d'entreprises à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui a décidé de la présente émission peut être consulté sur le site de la société: www.colruyt.be (info financier) et peut être obtenu sur demande auprès de la direction financière.

L'émission de nouvelles actions en octobre-novembre 2018 réservée aux membres du personnel de Colruyt Group, constitue déjà la trente deuxième augmentation de ce type. La première date de 1987, la dernière de novembre 2017. Lors de cette dernière augmentation de capital, le personnel a souscrit à 260.458 actions, représentant un montant total de EUR 10,2 millions.

La souscription aux actions nouvelles est exclusivement réservée aux membres du personnel du Groupe Colruyt qui sont en service depuis au moins 6 mois et dont le contrat de travail n'a pas été résilié, ni par l'employeur, ni par l'employé.

Dans le cadre de la présente opération, les membres du personnel peuvent souscrire à 1.000.000 nouvelles actions, avec un maximum de 5.000 actions. Si le nombre de souscriptions excède le nombre maximum de 1.000.000, il sera procédé à une répartition.

Si les 1.000.000 nouvelles actions étaient souscrites, cela représenterait une dilution de 0,666% pour les actionnaires existants.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2018 a fixé le prix de l'émission sur base du cours de bourse moyen de l'action Colruyt durant les 30 jours précédant l'Assemblée Générale du 10 octobre 2018 diminué d'une décote de maximum 20 %.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2018 a fixé le prix d'émission à EUR 42,80 par action.

Le montant maximum de l'augmentation du capital souscrit, après incorporation de la prime d'émission, est de EUR 42.800.000,00.

La présente émission est soumise au droit belge et les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles sont compétents.

Nous attirons l'attention des candidats-investisseurs sur le fait qu'il n'y a aucune garantie sur le capital investi. De plus chaque investisseur encourt les risques liés à la cotation des actions auprès d'Euronext Bruxelles et la possibilité des variations du cours tant vers le haut que vers le bas.

Il est dès lors demandé à chaque membre du personnel dans la lettre d'inscription d'être suffisamment au courant de son profil d'investissement.

2.0.1. Droits attachés aux actions

Chaque action donne droit à une voix.

Les actions nouvelles participeront aux bénéfices des Ets Fr. Colruyt S.A. à partir du 1er avril de l'année comptable en cours.

Les dividendes seront distribués aux périodes et aux lieux à fixer par le Conseil d'administration. Le droit au dividende est prescrit après 5 ans.

En cas de liquidation, le boni sera réparti proportionnellement à l'apport, sans droit de préférence.

2.0.2. Réduction d'impôt sur les actions de l'employeur

Les membres du personnel souscrivant à de nouvelles actions dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux membres du personnel de Colruyt Group entrent en ligne de compte pour une « réduction d'impôt pour souscription et versement d'actions de l'employeur » (cf. épargne-pension sous l'ancien régime Monory-bis). La réduction d'impôt pour l'acquisition d'actions de l'employeur s'élève à 30 % sur un montant maximum de 770 euros (année de revenus 2018, exercice d'imposition 2019). Tous les membres du personnel peuvent toutefois choisir entre l'application d'une réduction d'impôt pour l'acquisition d'actions de l'employeur ou pour l'épargne-pension par le biais d'un fonds bancaire. Un cumul des deux options n'est pas autorisé.

2.0.3. Retenues fiscales sur les dividendes

Les impôts exigibles sur les dividendes sont à charge des bénéficiaires de ces dividendes. Les retenues fiscales à la source sont également à charge des bénéficiaires des dividendes.

Le dividende brut de ces actions nominatives sera, compte tenu de la législation fiscale actuelle, soumis à un précompte mobilier de 30%.

Au terme de la période d'incessibilité et après conversion des actions nominatives en actions dématérialisées, la société paiera le dividende après déduction d'un précompte mobilier de 30% (sous le régime fiscal actuel), sur présentation du coupon de l'action ordinaire dématérialisée.

Le dividende brut de ces actions entre en ligne de compte pour une exonération fiscale à l'impôt des personnes physiques, à concurrence de 30 % sur un maximum de 640 euros de dividende brut perçu (année de revenus 2018, exercice d'imposition 2019). Cette exonération s'applique individuellement à chaque contribuable.

2.0.4. Cessibilité des actions

Les actions émises à l'occasion de cette augmentation de capital sont, conformément à l'art.609 §1 du Code des Sociétés, nominatives et incessibles pendant une période de 5 ans à partir de la souscription.

Cependant, le droit de vote peut être exercé à tout moment. Chaque membre du personnel peut recevoir un titre de propriété pour ses actions, sous la forme d'un certificat d'inscription dans le registre des actions.

Les dividendes seront directement versés, à la mise en paiement, à chaque membre du personnel-actionnaire. La direction financière des Ets Fr. Colruyt S.A. se chargera des paiements.

Les actions des membres du personnel qui, au cours de cette période de 5 ans, quittent volontairement la société restent soumises à la règle d'incessibilité mentionnée ci-dessus.

Les actions sont toutefois cessibles en cas de licenciement ou de mise à la retraite du membre du personnel, et en cas de décès ou d'invalidité de ce dernier ou de son conjoint durant la période de 5 ans.

Au terme de la période de 5 ans, tout souscripteur demande, par le fait même de sa souscription, de convertir les actions nominatives concernées en actions dématérialisées au terme de ladite période de 5 ans. A ce moment, les actions seront transférées à son compte-titres qu'il s'engage à ouvrir d'ici là.

2.0.5. Date d'entrée en jouissance des droits

Les droits attachés aux actions nouvelles portent jouissance à partir de la date de l'acte notarié constatant l'augmentation de capital (fin décembre) résultant des actions nouvelles à créer.

Les actions nouvelles participeront aux bénéfices à partir du 1er avril de l'année comptable 2018-2019.

2.0.6. Inscription sur les listes des cours d'Euronext Brussels

L'inscription des actions nouvelles sur les listes des cours d'Euronext Brussels sera immédiatement demandée.

2.0.7. Service financier

BNP Paribas Fortis s'occupe du service financier.

2.0.8. Droit applicable - Tribunaux compétents

L'offre est soumise au droit belge. Tout litige relatif à cette opération est de la compétence exclusive des tribunaux belges.

2.1. Renseignements concernant l'émission publique

2.1.0. Droit de préférence

L'augmentation de capital se fait avec suppression du droit de préférence des actionnaires existants en faveur des membres du personnel appartenant au Colruyt Group. Et ce, étant donné que l'augmentation de capital est strictement réservée au personnel susmentionné.

Le prix d'émission de l'action a été fixé sur la base du cours de bourse moyen (cours de clôture d'Euronext Brussels) de cette action durant les 30 jours précédant l'Assemblée Générale Extraordinaire qui a décidé de cette émission.

Considérant que les actions issues de cette augmentation de capital sont incessibles pendant une période de 5 ans, une décote de maximum 20 % sera appliquée sur la valeur moyenne en bourse.

2.1.1. Prix d'émission

- Le cours de bourse moyen (cours de clôture d'Euronext Brussels) des 30 jours précédant l'assemblée générale extraordinaire est de EUR 49,83.
- Décote maximale de 20 %: EUR 39,86.
- Le prix d'émission fixé par action est de EUR 42,80 (14,11%)
- Pair comptable de l'action: EUR 2,10.
- Prime d'émission: la différence entre le prix d'émission et le pair comptable: EUR 40,7.
- Frais à charge du souscripteur: néant.
- Les actions souscrites doivent être payées immédiatement par le souscripteur via virement du montant correspondant, au profit des Ets Fr. Colruyt S.A.

2.1.2. Période d'ouverture de la souscription

La période de souscription est ouverte du 15 octobre 2018 au 15 novembre 2018.

La direction financière des Ets Fr. Colruyt S.A. est chargée de recueillir les souscriptions.

2.1.3. Délivrance des actions

Les actions nouvelles à créer sont nominatives. Elles naissent donc par une inscription dans le registre des actions des Ets Fr. Colruyt S.A.

Au terme de la période d'incessibilité de 5 ans, les actions seront converties en actions dématérialisées et seront transférées, au compte-titres du souscripteur.

Si un membre du personnel peut obtenir la cession anticipée de ses actions pendant la période de 5 ans, il doit adresser une demande à cet effet à la direction financière des Ets Fr. Colruyt S.A.

Dans ce cas, les actions seront converties en actions dématérialisées et transférées au compte-titres que le souscripteur aura ouvert à cet effet et dont il transmettra le numéro à la direction financière des Ets Fr. Colruyt S.A. en même temps que sa demande.

2.1.4. Charges relatives à l'opération d'émission

Ces charges sont évaluées à EUR 2.500 et seront intégralement supportées par les Ets Franz Colruyt S.A. Elles comprennent entre autres les frais de publicité, les frais d'expédition, les frais notariaux et les frais administratifs.

2.1.5. Affectation du produit de l'émission

Le produit maximal sera déterminé en multipliant le prix d'émission par le nombre maximum de nouvelles actions à émettre (1.000.000).

Le produit maximal s'élève à EUR 42.800.000,00.

Sur la base du taux de réponse enregistré les années précédentes, le produit net de cette émission d'actions peut être estimé à environ EUR 11.147.602,00. Ces capitaux seront affectés au financement partiel du programme d'investissement des Ets Fr. Colruyt S.A.

2.2. Renseignements concernant l'inscription des actions sur Euronext Brussels

2.2.0. Description des actions

L'inscription sur les listes des cours d'Euronext Brussels sera demandée pour un maximum de 1.000.000 actions Ets Fr. Colruyt S.A., sans mention de valeur nominale.

Le nombre exact d'actions sera précisé après la clôture de la période de souscription, ouverte du 15/10/2018 au 15/11/2018.

Il a été proposé à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2018 de fixer le prix d'émission sur la base du cours de bourse moyen (cours de clôture d'Euronext Brussels) de l'action Colruyt durant les 30 jours précédant l'Assemblée Générale Extraordinaire, après application d'une décote de maximum 20 %.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2018 a fixé le prix de souscription à EUR 42,80 par action.

2.2.1. Inscription des actions nouvellement créées à la suite de l'augmentation de capital réservée au personnel sur Euronext Bruxelles

Conformément à l'art. 609 §1 du Code des Sociétés, les actions sont nominatives et incessibles pendant une période de 5 ans à partir de la souscription. Ces actions sont néanmoins cessibles en cas de licenciement ou de mise à la retraite d'un membre du personnel, et en cas de décès ou d'invalidité de ce dernier ou de son conjoint. L'admission à la cote sera demandée.

Le souscripteur demande, par le fait même de sa souscription, de convertir les actions concernées en actions dématérialisées au terme de ladite période de 5 ans.

2.2.2. Inscription sur Euronext Brussels

Les actions Ets Fr. Colruyt S.A. existantes sont déjà inscrites sur les listes des cours d'Euronext Brussels.

Actuellement il y a 150.196.352 actions ordinaires cotées.

CHAPITRE III

RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL

(Source: Rapport Annuel Ets Fr. Colruyt S.A. 2017/2018, sauf le point C)

3.0. Capital

ETAT DU CAPITAL	Montants (en EUR millions)	Nombre d'actions
A. Capital social		
1. Capital souscrit		
- Au terme de l'exercice précédent	305,8	149.935.894
- Modifications au cours de l'exercice		
- Augmentation de capital réservée au Personnel	10,1	260.458
- Au terme de l'exercice	315,9	150.196.352
2. Représentation du capital		
2.1. Catégories d'actions		
Actions ordinaires	315,9	150.196.352
2.2. Actions nominatives ou dématérialisées		
Nominatives		99.195.714
Dématérialisées		51.000.638
C. Actions propres détenues par (situation au 10/10/2018)		
- la société elle-même		12.721.214
E. Capital autorisé non souscrit	315,00	

Les nouvelles actions créées n'existeront que comme actions nominatives ou actions dématérialisées. Toutes les actions confèrent le droit de vote et sont émises sans mention de la valeur nominale.

3.1. Actionnaires

Structure de l'actionariat des Ets Fr. Colruyt S.A. selon la dernière déclaration de transparence datant du 30/03/2018.

I. Famille Colruyt et apparentés

	Nombre	%
1. Stichting Administratiekantoor Cozin	0	0,00
2. Actionnaires de la famille Colruyt	9.132.894	6,08
3. S.A. Korys	68.739.046	45,77
4. S.A. Korys Business Services I	1.000	0,001
5. S.A. Korys Business Services II	1.000	0,001
6. S.A. Korys Business Services III	1.000	0,001
7. Stiftung Pro Creatura	149.005	0,10
8. S.A. Impact Capital	130.000	0,09
TOTAL DES ACTIONNNAIRES DE LA FAMILLE COLRUYT AGISSANT DE CONCERT	78.153.945	52,04

II. Colruyt Group

Etn. Fr. Colruyt S.A. (actions propres rachetées) (1)	11.688.496	7,78
TOTAL COLRUYT GROUP	11.688.496	7,78

(1) Situation actions propres au 09/10/2018: 12.721.214.

III. Sofina Group

S.A. SOFINA	7.780.000	5,18
TOTAL SOFINA GROUP	7.780.000	5,18

TOTAL DES PERSONNES AGISSANT DE CONCERT: (Famille Colruyt + Colruyt Group + Sofina Group)	97.622.441	65,00
------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------	--------------

Dénominateur : 150.196.352 (situation au 18/12/2017)

3.2. Colruyt Group

(Source: Rapport annuel Ets Fr. Colruyt S.A. 2017/2018 – Note 34)

COLRUYT GROUP CONSOLIDE : COMPOSITION DE COLRUYT GROUP

Entreprise

Ets. Fr. Colruyt S.A. Hal, Belgique

Filiales

Bio-Planet NV	Victor Demesmaekerstraat 167	1500 Hal, Belgique	0472 405 143	100%
Birdy BVBA	Edingsesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0458 364 689	100%
Buurtwinkels Okay NV	Victor Demesmaekerstraat 167	1500 Hal, Belgique	0464 994 145	100%
Center-Shop All-Seasons NV	Edingsesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0443 979 391	100%
Chrisa NV	Edingsesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0443 121 734	100%
Codifrance S.A.S. ⁽¹⁾	Zone industrielle de Saint Barthélémy Rue de Saint Barthélémy 66	45110 Châteauneuf-sur-Loire, France	824 116 099	100%
Colim CVBA	Edingsesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0400 374 725	100%
Colimpo Limited	Unit 08-09, 13th floor New Mandarin Plaza, Tower A 14, Science Museum Road Tsimshatsui East	Kowloon, Hong-Kong	59139630 000 11 15 71	100%
Colimpo NV	Edingsesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0685 762 581	100%
Colruyt Gestion S.A.	Rue F.W. Raiffeisen 5	2411 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	B137485	100%
Colruyt Group Services NV	Edingsesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0880 364 278	100%
Colruyt IT Consultancy India Private Limited	Building N°21, Mindspace, Raheja IT Park, Survey nr 64 (Part) Hi-Tech City	Madhapur, Hyderabad Telanga State 500081, Inde	U72300TG2007 PTC053130	100%
Colruyt Luxembourg S.A.	Rue F.W. Raiffeisen 5	2411 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	B124296	100%
Colruyt Renewable Energy Private Limited	Building N°21, Mindspace, Raheja IT Park, Survey nr 64 (Part) Hi-Tech City	Madhapur, Hyderabad Telanga State 500081, Inde	U40300TG2017 PTC120485	100%
Colruyt Retail France S.A.S. ⁽²⁾	Zone industrielle	39700 Rochefort-sur-Nenon, France	789 139 789	100%
Colruyt Retail S.A.	Rue du parc industriel (GHI) 34	7822 Ath, Belgique	0401 377 189	100%
Colruyt Vastgoed Nederland BV	Satellietbaan 17	2181 MG Hillegom, Les Pays-Bas	22052475	100%
Comans NV	Edingsesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0462 732 956	100%
Comant NV	Edingsesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0604 984 743	100%
Combru NV	Edingsesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0442 944 956	100%
Comels NV	Edingsesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0820 198 247	100%
Comgen NV	Edingsesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0404 020 638	100%
Comkro NV	Edingsesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0693 920 677	100%
Comlie NV	Edingsesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0560 926 056	100%
Commol NV	Edingsesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0684 490 495	100%
DATS24 NV	Edingsesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0893 096 618	100%
Davytrans NV	Edingsesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0413 920 972	100%
DreamBaby NV	Edingsesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0472 630 817	100%
Dreamland France S.A.S. ⁽²⁾	Zone industrielle	39700 Rochefort-sur-Nenon, France	504 931 668	100%
DreamLand NV	Edingsesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0448 746 645	100%
E-Logistics NV	Edingsesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0830 292 878	100%
Ecam-Zepperen NV	Eymestraat 85 bus 1	3800 Saint-Trond, Belgique	0455 878 224	100%
Enco Retail NV	Edingsesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0434 584 942	100%
Eoly NV	Edingsesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0864 995 025	100%
Finco NV	Edingsesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0429 127 109	100%
Fleetco NV	Edingsesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0423 051 939	100%
Immo Colruyt France S.A.S. ⁽²⁾	Zone industrielle	39700 Rochefort-sur-Nenon, France	319 642 252	100%
Immo Colruyt Luxembourg S.A.	Rue F.W. Raiffeisen 5	2411 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	B195799	100%
Immoco S.A.R.L. ⁽²⁾	Zone industrielle, Rue des Entrepôts 4	39700 Rochefort-sur-Nenon, France	527 664 965	100%
Locré S.A.	Rue de Neudorf 534	2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	B59147	100%
Puur NV	Edingsesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0544 328 861	100%
Puurgem NV	Edingsesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0631 815 438	100%
Puurwijn NV	Edingsesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0645 906 865	100%

Retail Partners Colruyt Group NV	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0413 970 957	100%
R.H.C. S.A.S. ⁽¹⁾	Avenue Georges Brassens 10	94470 Boissy Saint Leger, France	350 590 154	100%
Roeacol NV	Spieveldstraat 4	9160 Locres, Belgique	0849 963 488	50%
SmartRetail CVBA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0640 760 224	100%
Solucious NV	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0448 692 207	100%
Vieico NV	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0422 846 259	100%
Walcodis S.A.	Rue du parc industriel (GH) 34	7822 Ath, Belgique	0829 176 784	100%

(1) Ces sociétés clôturent leur exercice au 31 décembre et sont reprises à cette date dans les états financiers consolidés.

34.3. Coentreprises

Fraluc NV ⁽²⁾	Brusselsesteenweg 185	1785 Merchtem, Belgique	0553 548 910	68,31%
Parkwind NV ⁽²⁾	Sint-Maartenstraat 5	3000 Louvain, Belgique	0844 796 259	60,13%

(1) Cette société clôture son exercice au 31 juillet et est reprise au sein des états financiers consolidés sur la base d'une situation intermédiaire au 31 mars.

(2) Cette société clôture son exercice au 31 décembre et est reprise à cette date dans les états financiers consolidés.

34.4. Entreprises associées

AgeCore S.A.	Rue de la Synagogue 33	1204 Genève, Suisse	CHE-222 427 477	16,67%
Alliance Internationale de Distributeurs Alidis S.A.	Route de Meyrin 123 c/o BDO S.A.	1219 Châtelaine, Suisse	CHE-110 054 794	16,67%
First Retail International 2 NV	Pontbeekstraat 2	1702 Dilbeek, Belgique	0644 497 494	4,48%
Newpharma Group S.A.	Rue du Charbonnage 10 b2	4020 Liège, Belgique	0684 465 652	26%
Vendis Capital NV	Jan Emiel Mommaertsiaan 22	1831 Machelen, Belgique	0819 787 778	13,45%

Ces sociétés clôturent leur exercice au 31 décembre et sont reprises à cette date dans les états financiers consolidés.

CHAPITRE IV
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE PATRIMOINE,
LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

4.0. BILAN CONSOLIDÉ

	Note	31.03.18	31.03.17
(en millions EUR)			
Goodwill	9.	58,1	57,4
Immobilisations incorporelles	10.	123,6	79,8
Immobilisations corporelles	11.	2.131,8	2.037,0
Participations prises selon la méthode de mise en équivalence	12., 13.	261,5	210,8
Placements	14.	40,9	12,0
Actifs d'impôt différé	17.	28,2	22,6
Autres créances	19.	37,5	34,8
Total des actifs non courants		2.681,6	2.454,4
Stocks	18.	592,5	600,3
Créances commerciales	19.	496,1	441,2
Actifs d'impôt exigible		1,1	0,2
Autres créances	19.	39,6	36,1
Placements	14.	29,7	24,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20.	212,1	523,7
Actifs détenus en vue de la vente	16.	1,4	14,4
Total des actifs courants		1.372,5	1.640,4
TOTAL DES ACTIFS		4.054,1	4.094,8
Capital		315,9	305,8
Réserves et résultats reportés		1.720,1	1.830,2
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère		2.036,0	2.136,0
Participations ne donnant pas le contrôle		5,5	4,2
Total des capitaux propres	21.	2.041,5	2.140,2
Provisions	23.	32,7	26,9
Passifs relatifs aux avantages du personnel	24.	127,6	153,6
Passifs d'impôt différé	17.	59,0	57,3
Passifs productifs d'intérêts et autres passifs	25., 26.	13,7	16,2
Total des passifs non courants		233,0	254,0
Provisions	23.	0,9	0,4
Passifs productifs d'intérêts	25.	128,6	11,6
Dettes commerciales	26.	1.092,3	1.081,8
Passifs d'impôt exigible		42,1	124,3
Passifs relatifs aux avantages du personnel et autres passifs	26.	515,7	482,5
Total des passifs courants		1.779,6	1.700,6
Total des passifs		2.012,6	1.954,6
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		4.054,1	4.094,8

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

	Note	2017/18	2016/17
(en millions EUR)			
Chiffre d'affaires	3.	9.030,6	9.493,5
Coût des marchandises vendues	3.	(6.681,1)	(7.079,0)
Marge brute	3.	2.349,5	2.414,5
Autres produits d'exploitation	4.	111,5	111,2
Services et biens divers	5.	(464,4)	(469,0)
Avantages du personnel	6.	(1.228,8)	(1.285,5)
Amortissements et pertes de valeur sur actifs non courants		(245,8)	(250,4)
Autres charges d'exploitation	4.	(33,7)	(27,5)
Résultat d'exploitation (EBIT)		488,3	493,3
Produits financiers	7.	7,1	7,2
Charges financières	7.	(5,7)	(3,6)
Résultat financier net	7.	1,4	3,6
Quote-part dans le résultat des participations prises selon la méthode de mise en équivalence	12, 13.	29,4	12,7
Bénéfice avant impôts		519,1	509,6
Impôts sur le résultat	8.	(144,7)	(126,4)
Bénéfice de l'exercice		374,4	383,2
Attribuable aux :			
Participations ne donnant pas le contrôle		1,3	1,3
Actionnaires de la société mère		373,1	381,9
Bénéfice par action - de base et dilué (en EUR)	22.	2,60	2,60

4.1. Résultat - Dividende par action (participante)

(Source: rapport annuel Groupe Colruyt 2017/2018)

	Exercice 2017/2018	Exercice 2016/2017	Exercice 2015/2016
Nombre d'actions émises	150.196.352	149.935.894	149.609.386
Nombre d'actions participantes (*)	137.646.500	145.635.508	147.365.578
S.A. COLRUYT: (BGAAP)			
Résultat d'exploitation	316,9	310,0	315,2
Bénéfice avant impôts	265,2	280,4	794,6
Bénéfice net (en EUR millions)	194,3	209,4	723,8
Bénéfice net/action (en EUR) (*)	1,41	1,44	4,91
COLRUYT GROUP: (IFRS)			
Bénéfice d'exploitation (EBIT)	488,3	493,3	507,2
Bénéfice avant impôts/action	3,62	3,47	3,53
Bénéfice net (part du groupe) (en EUR millions)	373,1	381,9	365,5
Bénéfice net/action (en EUR) (*)	2,60	2,60	2,49
Dividende brut/action (en EUR)	1,22	1,18	1,12

(*) Base de calcul (les chiffres IFRS sont calculés sur base de la moyenne pondérée des actions participant à la répartition du bénéfice):

	2017/2018 IFRS (1)	2016/2017 IFRS(1)	2015/2016 IFRS(1)
Nombre d'actions			
Nombre d'actions émises	150.196.352	149.935.894	149.609.386
Actions détenues par la société (au 13/06/2018)	12.549.852	4.300.386	2.243.808
Actions détenues par les filiales	0	0	0
Solde	137.646.500	145.635.508	147.365.578
Moyenne pondérée des actions participantes (au 31/03) (2)	143.361.535	146.729.840	147.004.025

(1) Situation au 13/06/2018.

(2) Calculé sur la base du nombre d'actions participant aux bénéfices, après déduction des actions participant aux bénéfices propres et en possession de filiales. Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale du 26 septembre 2018, 25.592 actions propres ont été réservées dans le cadre de la participation aux bénéfices 2017/18 attribuée sous forme d'actions et conféreront de nouveau un droit aux dividendes à la fin septembre 2018. Ces actions ne sont pas encore reprises dans ce total.

4.2. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

	Note	2017/18	2016/17
(en millions EUR)			
Activités opérationnelles			
Bénéfice avant impôts		519,1	509,6
Ajustements pour :			
Amortissements et pertes de valeur sur actifs non courants		245,8	250,4
Produits financiers et charges financières	7.	(1,4)	(3,6)
Quote-part dans le résultat des participations prises selon la méthode de mise en équivalence	12, 13.	(29,4)	(12,7)
Autres ⁽¹⁾		1,2	(45,1)
<i>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant les variations du fonds de roulement et des provisions</i>		<i>735,3</i>	<i>698,6</i>
Diminution/(augmentation) des créances commerciales et autres créances		(52,2)	(66,6)
Diminution/(augmentation) des stocks		0,5	(9,6)
(Diminution)/augmentation des dettes commerciales et autres passifs		18,6	24,3
(Diminution)/augmentation des provisions et passifs relatifs aux avantages du personnel		32,2	34,8
Intérêts payés		(0,8)	(0,9)
Intérêts perçus		3,3	4,0
Dividendes perçus		1,2	1,4
Impôts payés sur le résultat		(241,1)	(149,0)
<i>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</i>		<i>497,0</i>	<i>537,0</i>
Activités d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(391,6)	(376,3)
Regroupements d'entreprises (déduction faite de la trésorerie et équivalents de trésorerie acquis) et désinvestissements d'entreprises (déduction faite de la trésorerie et équivalents de trésorerie cédés)		(3,1)	182,3
(Augmentation de participation dans)/remboursements de participations des entreprises associées et coentreprises	12, 13.	(18,7)	(6,4)
(Acquisitions)/cessions de placements	14.	(26,4)	4,0
(Prêts consentis)/remboursement de prêts consentis		(2,5)	(0,7)
Produits des cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		14,8	11,6
<i>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</i>		<i>(427,5)</i>	<i>(185,5)</i>
Activités de financement			
Produits de l'émission d'actions	21.	10,1	14,1
Acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle		-	(0,7)
Rachat d'actions propres		(328,7)	(100,0)
Nouveaux/(remboursement d') emprunts ⁽²⁾		115,6	(1,6)
Remboursement des dettes de contrats de location-financement		(2,8)	(3,5)
Dividendes payés	21.	(170,9)	(165,1)
Allocation de stabilité payée aux actionnaires de référence	21, 31.	(3,8)	(3,7)
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>		<i>(380,5)</i>	<i>(260,5)</i>
<i>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie</i>		<i>(311,0)</i>	<i>91,0</i>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1 ^{er} avril		523,7	432,5
Effet des variations des taux de change		(0,6)	0,2
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 mars</i>	20.	<i>212,1</i>	<i>523,7</i>

⁽¹⁾ Le poste « Autres » contient notamment les moins/(plus)-values sur la réalisation d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières, les pertes de valeur et la reprise de pertes de valeur sur les stocks, les créances commerciales et les autres créances ainsi que les avantages du personnel résultant de la participation bénéficiaire et d'augmentations de capital réservées au personnel.

⁽²⁾ Comprend entre autres EUR 125 millions de « straight loans ».

CHAPITRE V
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE
ET LES PERSPECTIVES DE L'EMETTEUR

Evolution récente et perspectives

Pour l'évolution récente et les prévisions de la société émettrice nous référons à l'Allocution du Président à l'occasion de l'Assemblée Générale du 26 septembre 2018.

Allocution du Président à l'occasion de l'Assemblée générale des actionnaires de la SA Ets Fr. Colruyt du 26 septembre 2018

Chers actionnaires,

L'exercice 2017/18 était placé sous le signe de la continuité pour Colruyt Group. Notre famille d'entreprises a réussi à maintenir la croissance constante de ces dernières années. Le **chiffre d'affaires** comparable de notre groupe a augmenté de 3,4% pour se monter à plus de EUR 9,0 milliards.

Colruyt Group a une nouvelle fois pu compter sur la confiance de ses clients et est parvenu cette année encore à en attirer bon nombre de nouveaux. La croissance du chiffre d'affaires découle par ailleurs d'une légère inflation des prix de vente et de l'extension de notre parc de magasins à une surface de vente totale de 687.000 m².

Nos magasins d'alimentation Colruyt Meilleurs Prix, OKay et Spar ont réalisé **une part de marché** de 31,8%, soit le pourcentage le plus élevé jamais enregistré en Belgique.

La **marge de bénéfice brut** est passée de 25,8% à 26,0% du chiffre d'affaires. Lors du premier semestre, la marge a diminué en raison de l'augmentation du nombre d'actions promotionnelles et de l'intensification de la pression sur les prix et les promotions. Cette baisse a été totalement neutralisée au cours de la seconde partie de l'exercice, car la concurrence sur le marché du détail belge était moins intensive qu'au cours de l'exercice précédent. Parallèlement, les améliorations opérationnelles ont eu un impact positif sur la marge bénéficiaire brute.

Durant cet exercice aussi, Colruyt Group a maîtrisé ses **coûts opérationnels**. Le groupe a renforcé la maîtrise de ses coûts et les coûts opérationnels nets ont dès lors connu une évolution pratiquement identique à celle du chiffre d'affaires. Par ailleurs, nous avons poursuivi de manière soutenue nos investissements dans notre stratégie à long terme.

Le **bénéfice d'exploitation** (EBIT) comparable a augmenté de EUR 21 millions pour s'établir à EUR 488 millions. La marge EBIT est restée au niveau de l'exercice précédent (5,4% du chiffre d'affaires). Nous avons clôturé l'exercice par un **bénéfice net** de EUR 374 millions (4,1% du chiffre d'affaires). La hausse de EUR 26 millions par rapport à l'exercice précédent s'explique par l'augmentation du bénéfice d'exploitation comparable, mais également par des effets uniques. Ainsi, des résultats uniques plus élevés ont été réalisés sur la participation dans le groupe Parkwind. Par ailleurs, la réforme de l'impôt des sociétés belge a eu un impact positif unique de EUR 6 millions. Abstraction faite de ces effets uniques, le bénéfice net s'élève à EUR 351 millions et est en ligne avec celui de l'exercice précédent (EUR 348 millions).

Le **bénéfice par action** se monte à EUR 2,60. Nous avons proposé un dividende brut de EUR 1,22 par action, conformément à l'application cohérente de notre politique en matière de dividendes.

Le **commerce de détail (retail)** représente 83% du chiffre d'affaires du groupe et a vu son chiffre d'affaires progresser de 3,1% au cours de l'exercice écoulé, grâce principalement aux nouvelles ouvertures de magasins, à l'afflux de nouveaux clients, à l'inflation des prix de vente et à l'effet favorable du calendrier.

Colruyt continue d'honorer sa promesse de marque et demeure l'enseigne la moins chère en Belgique, ce que nos clients apprécient et qui a par ailleurs été confirmé par des organisations de consommateurs et la presse spécialisée.

Au total, 14 nouveaux magasins Colruyt Meilleurs Prix, OKay, Bio-Planet, Dreamland et Dreambaby ont ouvert leurs portes en Belgique. En France, nous avons profité d'une forte croissance autonome et avons accueilli 4 nouveaux magasins Colruyt. Nous avons annoncé notre projet de fermeture des deux magasins Dreamland existants en France.

Le chiffre d'affaires en ligne a atteint EUR 370 millions, soit plus de 5% du chiffre d'affaires du commerce de détail, hors carburants. Le chiffre d'affaires en ligne a été principalement réalisé par notre service de courses en ligne Collect&Go, leader du marché alimentaire en ligne en Belgique. Les clients apprécient notamment le réseau d'enlèvement étendu, le service fiable, les produits frais de qualité et l'amabilité des collaborateurs Collect&Go.

Un an et demi après le lancement de notre carte client commune et app Xtra, plus de 4,4 millions de clients l'utilisent activement dans dix enseignes et webshops de Colruyt Group. À présent, Xtra fait également office de carte carburant et de paiement.

Les activités de **commerce de gros et de foodservice** représentent conjointement plus de 10% du chiffre d'affaires du groupe.

Le chiffre d'affaires du commerce de gros a augmenté de 1,4%. En Belgique, Retail Partners Colruyt Group a poursuivi le déploiement de son nouveau concept de magasin Spar. Les magasins rénovés ont vu leur chiffre d'affaires enregistrer une croissance supérieure à la moyenne et leur rentabilité être l'une des meilleures sur le marché. Retail Partners livre également des marchandises et fournit des services (logistiques) à des indépendants tels qu'Alvo et Mini Market. En France, le commerce de gros porte essentiellement sur l'approvisionnement d'environ 300 magasins Coccinelle, Coccimarket et Panier Sympa.

L'activité belge de foodservice Solucious et l'activité d'exportation Colex ont enregistré une hausse globale de leur chiffre d'affaires de 2,1%. Solucious a de nouveau pu attirer de nouveaux clients, surtout dans les segments de l'horeca et de la restauration sociale. Colex a vu son chiffre d'affaires d'exportation se maintenir sur un marché très volatil.

Enfin, les **autres activités** représentent plus de 7% du chiffre d'affaires du groupe.

L'augmentation de 9% est principalement due à nos stations DATS 24 en Belgique à la suite de l'extension du réseau, de la hausse des volumes dans les stations existantes et des prix des carburants. DATS 24 poursuit ses investissements dans le gaz naturel pour véhicules (CNG) et comptait 55 stations proposant du CNG à la fin de l'exercice.

Eoly, le producteur d'énergie verte du groupe, continue à investir de manière soutenue dans des projets d'énergie durable et a mis en service deux nouvelles éoliennes, tandis que la première turbine d'Eoly Coopération est également opérationnelle depuis cet exercice.

La croissance de nos activités et de notre chiffre d'affaires a été facilitée notamment par la poursuite de nos **investissements**. Nous avons investi EUR 392 millions dans des immobilisations corporelles et incorporelles, telles que l'extension et la rénovation de notre parc de magasins, l'infrastructure logistique, la modernisation de nos départements de production et des programmes de transformation tournés vers l'avenir.

Nous entendons offrir de plus en plus de confort et d'avantages sur mesure à chaque client grâce à Xtra. Notre groupe continue dès lors à investir beaucoup dans la collecte, le traitement et l'analyse de **données** nous permettant de rendre notre carte client commune Xtra encore plus performante. Lors du développement de cette carte, nous avons immédiatement fait le nécessaire pour respecter la législation européenne en matière de protection de la vie privée, entrée en vigueur en mai 2018 et mieux connue sous le nom de RGPD. Nous sommes fiers de pouvoir dire que nos activités sont conformes au RGPD.

Fin 2017, nous avons acquis une participation minoritaire dans Newpharma, le plus gros acteur en ligne belge proposant des produits de parapharmacie ainsi que des produits sans prescription. Cet investissement s'inscrit dans l'ambition du groupe qui consiste à répondre aux besoins du consommateur en mettant l'accent sur la rapidité et la facilité. Colruyt Group continue à investir dans des combinaisons astucieuses de « clics et briques », à savoir l'association d'achats en ligne à un réseau d'enlèvement étendu et un service personnalisé.

Nous peaufinons aussi des applications en matière d'alimentation sur mesure ainsi que des plateformes numériques offrant au consommateur la possibilité d'accéder à des informations nutritionnelles transparentes, fiables et pertinentes.

Au cours de l'exercice écoulé, des thèmes tels que le bien-être animal et la sécurité alimentaire ont occupé le devant de la scène sociétale. La **durabilisation des filières** retient notre attention au quotidien et nous préférons avancer **pas à pas**, en étroite collaboration avec les autres acteurs. De cette manière, l'adhésion à nos initiatives s'accroît et nous avons donc plus de chances de parvenir à des solutions durables et ancrées. Notre groupe continue à prendre ses responsabilités dans ces domaines durables et bien d'autres encore.

Environ 48% de la valeur ajoutée créée en Belgique par Colruyt Group revient à la communauté par l'intermédiaire de nos pouvoirs publics. Nous sommes donc favorables à une **administration efficace et effective** exploitant de manière optimale les moyens disponibles. Afin de pouvoir continuer à évoluer de manière durable, nous recommandons aux différentes autorités de notre pays d'investir dans un climat stimulant l'entreprise.

Ce qui est possible selon nous en entreprenant des démarches, ensemble et sans tergiverser, en matière de mobilité et d'approvisionnement/consommation énergétique durable. Une autre possibilité consistant en la mise sur pied de « centres d'excellence » belges qui nous mettront à l'honneur à l'échelle internationale durant la génération à venir. Nous recommandons de poursuivre sur la voie empruntée en matière de simplification sociale et fiscale.

Le 2 octobre 2017, nous avons lancé un **programme de rachat d'actions propres** pour un montant maximal de EUR 350 millions. Ce programme a une durée prévue de 2 ans et s'inscrit dans le cadre du mandat délivré par l'Assemblée générale extraordinaire du 14 octobre 2014. Le programme est exécuté par un intermédiaire indépendant en vertu d'un mandat discrétionnaire, ce qui permet de procéder aux rachats, à la fois pendant les périodes ouvertes et fermées, sans la moindre intervention de Colruyt Group. Au 25 septembre 2018, plus de EUR 338 millions du montant disponible maximal ont été affectés. Colruyt Group détient actuellement 12.721.214 actions propres, soit 8,47% du nombre total d'actions émises.

Pour terminer, je tiens à **remercier toutes les personnes** qui ont contribué à la croissance de Colruyt Group au cours de l'exercice écoulé : nos clients, nos fournisseurs, nos partenaires et bien entendu chacun de nos 29.388 collaborateurs. Grâce à leur implication et à leur enthousiasme, nous créons une valeur ajoutée durable jour après jour et pouvons continuer sur la voie que nous nous sommes tracée, en toute confiance et avec détermination.

En termes de **prévisions** pour **l'exercice 2018/19**, Colruyt Group s'attend à ce que le marché de détail reste concurrentiel. À court terme, le groupe ne prévoit pas de reprise significative de la confiance des consommateurs en Belgique et en France.

Abstraction faite des effets uniques, le résultat net consolidé de l'exercice 2018/19 devrait dépasser celui de l'exercice écoulé. Cette prévision tient compte d'un bon premier semestre et d'une concurrence accrue au cours de la seconde partie de l'exercice. Colruyt Group s'attend à un impact positif unique au cours de l'exercice 2018/19 à la suite de la vente de sa participation dans Northwester 2 (EUR 18 millions).

Colruyt Group continuera à appliquer avec cohérence sa stratégie à long terme. Le groupe poursuivra de manière soutenue ses investissements à long terme dans le personnel, l'efficacité, l'innovation, la durabilité et les projets de transformation. Parallèlement, il va de soi que Colruyt Group continuera à œuvrer à la maîtrise de ses coûts.

Colruyt Meilleurs Prix poursuivra sa stratégie des meilleurs prix de manière cohérente.

Jef Colruyt

Président du Conseil d'administration
Colruyt Group

5.1. Données boursières récentes (cours de clôture)

	Exercice 2017/18	Exercice 2016/17	Exercice 2015/16
Cours minimum	41,39	44,27	39,685
Date	13/12/2017	28/02/2017	07/07/2015
Cours maximum	49,72	54,72	51,320
Date	02/06/2017	21/06/2016	16/03/2016
Volume journalier moyen	282.531	389.513	275.744

Cours de la bourse au 05/10/2018: EUR 48,01.

Le cours de bourse de l'action peut être consulté sur le site web www.euronext.com, en tapant « Colruyt » ou « COLR » sous la rubrique "Recherche" (coin supérieur droit).

L'historique du cours de l'action:



Source: www.euronext.com

5.2. Rapport annuel

Le dernier rapport annuel a trait à l'exercice 2017/2018 (du 1/4/2017 au 31/3/2018) et peut être demandé à la direction financière (Kris Castelein tel. 74487).

Les dernières informations financières sur la société peuvent être consultées sur le site web <https://www.colruytgroup.com/wps/portal/cg/fr/accueil/investisseurs/rapportannuel>.

ANNEXES :

<<NAAM>> <<VOORNAAM>>
<<STRAAT>> <<HUISNR>> <<BUS>>
<<POSTCODE>> <<PLAATS>>
<<LAND>>

<<PNR>>

Halle, le 15 octobre 2018

Madame, Monsieur,

Concerne : AUGMENTATION DE CAPITAL Colruyt réservée aux membres du personnel du Groupe Colruyt

En tant que membre du personnel du Groupe Colruyt, vous pouvez, comme chaque année, souscrire à une augmentation de capital des Ets Fr. Colruyt S.A., à des conditions avantageuses :

- Le prix de souscription est de **42,80 EUR par titre**. A titre d'information: au **5 octobre 2018**, le cours de bourse (cours de clôture sur Euronext Brussels) était de **48,01 EUR** par action.
- Vous pouvez souscrire à **5.000 actions** au maximum.
- Vous pouvez utiliser l'achat de ces actions comme alternative à l'épargne-pension et déduire le montant de cette souscription à concurrence de **770,00 EUR** de votre revenu imposable de l'année 2018. Vous recevrez une attestation fiscale à cet effet. Attention : vous ne pouvez pas cumuler la même année la réduction d'impôt pour l'achat d'actions de l'employeur avec la réduction d'impôt pour épargne-pension.

Étant donné qu'acheter des actions est un investissement, il est bon de réfléchir à votre profil d'investisseur. Le type de questions que les banques vous posent lorsqu'elles déterminent votre profil de risque constituent un bon fil conducteur:

- Quelle est ma situation financière actuelle : puis-je me passer ces 5 prochaines années de l'argent que je souhaite investir, même si je dois faire face à des dépenses imprévues pendant cette période ? Si vous avez un doute, il est probablement recommandé de ne pas investir dans des actions.
- Suis-je conscient des éventuels risques associés à un investissement en actions ? Un investissement en actions ou autres produits dérivés peut perdre en valeur au fil du temps. Est-ce acceptable pour moi, si ce n'est pas le cas, il n'est probablement pas recommandé d'investir dans des actions.
- Ai-je suffisamment de connaissances et d'expérience en matière d'investissements ? Suis-je au courant que:
 - o après 5 ans, je devrai obligatoirement ouvrir un compte-titres auprès de l'institution financière de mon choix;
 - o dans la plupart des institutions financières, je devrai payer chaque année des frais de gestion annuels;
 - o un éventuel versement annuel de dividendes sur actions est soumis à une retenue d'un précompte mobilier (qui s'élève actuellement à 30 %).

Si vous estimez que vous avez le profil pour investir dans des actions, nous vous conseillons de prendre connaissance des informations aux membres du personnel ainsi que des dernières informations financières concernant Colruyt Group, ces données peuvent toutes les deux être consultées depuis le site web www.colruytgroup.com (sous la section Investisseurs). Le rapport annuel du dernier exercice clôturé et le document « informations aux membres du personnel » concernant cette émission peuvent être obtenus auprès de Kris Castelein (secrétariat du conseil d'administration).

Pour vous inscrire valablement :

- 1) Envoyez les 3 formulaires joints (2 x le formulaire d'inscription et 1 x la procuration) complétés et signés à Éts Franz Colruyt à l'attention de Greet Plasman/Evi Denayer, Edingensesteenweg 196, 1500 Halle bureau WILG.2.015 pour le **15/11/2018 au plus tard**.
- 2) Versez le montant de votre inscription avant le 15/11/2018 sur le numéro de compte bancaire **BE16 001847382174**. Attention ! NOUVEAU numéro de compte bancaire pour l'augmentation de capital 2018
- 3) Indiquez **uniquement votre numéro de personnel en communication**.

Les formulaires d'inscription et les paiements que nous recevrons **après le 15/11/ 2018** ne seront plus acceptés !
N'attendez donc pas le dernier jour pour vous inscrire et/ou payer.

Dès réception de tous les bulletins, nous vous renverrons par retour du courrier un exemplaire du "bulletin de souscription 1" comme preuve de votre souscription.

À partir du 19/12/2018, les actions que vous aurez souscrites seront également visibles sur le Portal > Moi au sein de l'organisation > Questions d'argent > Consultation des actions.

Si vous souhaitez de plus amples informations, vous pouvez vous adresser à Greet Plasman (tél. 92835) ou à Evi Denayer (tél 95341 ou depuis l'extérieur en appelant le numéro 02/363.55.45).

Pour les Ets. Fr. Colruyt

Kris Castelein - Secrétaire Conseil d'administration Colruyt Group

**MODALITES PARTICULIERES DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL
DES ETS FR. COLRUYT S.A.**

**RESERVEE AUX MEMBRES DU PERSONNEL DU GROUPE COLRUYT
OCTOBRE 2018**

Emission de maximum 1.000.000 nouvelles actions nominatives sans mention de valeur nominale; ces actions sont toutefois incessibles pendant une période de 5 ans à dater de la souscription, en vertu de l'article 609 § 1 du Code des Sociétés. Elles sont toutefois cessibles en cas de licenciement ou de mise à la retraite du membre du personnel-propriétaire, et en cas de décès ou d'invalidité de ce dernier ou de son conjoint.

Au terme de la période d'incessibilité de 5 ans, les actions seront converties en actions dématérialisées et seront transférées au compte-titres du souscripteur.

La souscription aux actions nouvelles est exclusivement réservée aux membres du personnel du Groupe Colruyt qui sont en service depuis au moins 6 mois et dont le contrat de travail n'a pas été résilié, ni par l'employeur, ni par l'employé.

Les actions nouvelles doivent être entièrement libérées en espèces au moment de la souscription.

L'inscription de ces actions sur les listes des cours d'Euronext Brussels sera demandée.

Le prix d'émission (EUR 42,80) a été établi sur la base du cours de bourse moyen de l'action Colruyt pendant les 30 jours précédant l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2018, et après application d'une décote de maximum 20 %. Le prix d'émission de EUR 42,80 satisfait aux conditions imposées par l'Administration des Contributions (circulaire du 21 juin 1995). La réduction de prix ne constitue donc pas un avantage imposable.

Chaque membre du personnel a la possibilité de souscrire à 5.000 actions au maximum. Si le nombre de souscriptions excède le nombre maximum de 1.000.000, il sera procédé à une répartition.

Les actions nouvelles participeront aux bénéfices de la société à partir du 1er avril 2018. Cela signifie que ces actions donneront éventuellement droit à un dividende pour la première fois en octobre 2019.

Groupe Colruyt traite les données à caractère personnel du travailleur conformément aux dispositions légales. Toutes les informations à ce sujet sont disponibles dans la déclaration de confidentialité pour les travailleurs sur le Portal, onglet « Moi au sein de l'organisation », portlet « Mes données » ou portlet « Politiques & Visions.

ETABLISSEMENTS FR. COLRUYT
Société Anonyme
Siège social: Edingensesteenweg 196 - 1500 Halle
RPM Bruxelles - T.V.A. no. BE-0400.378.485

BULLETIN DE SOUSCRIPTION 1

**EXEMPLAIRE DESTINE AU SOUSCRIPTEUR APRES SIGNATURE PAR LA SOCIETE
EMETTRICE OU PAR SON MANDATAIRE
(tient lieu de preuve de votre souscription)**

EMISSION D' ACTIONS
réservée aux membres du personnel du Groupe Colruyt

Je soussigné(e) ayant pris connaissance de l'information au personnel ci-jointe et des statuts de la société, déclare souscrire, au prix de € 42,80 par titre, à _____ actions sans mention de valeur nominale des Ets Fr. Colruyt, jouissance 1er avril 2018, représentant un montant total de € _____, **A PAYER AVANT LE 15/11/2018 sur le compte no. BE16 0018 4738 2174 (attention: nouveau numéro!)**.

J'accepte que ces actions soient incessibles pour une période d'au moins CINQ ANS, en vertu de l'art.609 § 1 du Code des Sociétés, compte tenu des exceptions (cfr. modalités) qui y sont prévues. Je demande par la présente de convertir les actions auxquelles je souscris en actions dématérialisées au terme de ladite période de 5 ans.

J'accepte qu'au terme de la période d'incessibilité, les actions soient transférées à mon compte-titres. Je m'engage à ouvrir un tel compte d'ici là et à en communiquer le numéro au service financier des Ets. Fr. Colruyt S.A.

Fait à _____ le _____

(Signature de la société
émettrice ou de son mandataire)

(Signature du souscripteur)

ETABLISSEMENTS FR. COLRUYT
Société Anonyme
Siège social: Edingensesteenweg 196 - 1500 Halle
RPM Bruxelles - T.V.A. no. BE-0400.378.485

BULLETIN DE SOUSCRIPTION 2

EXEMPLAIRE DESTINE A LA SOCIETE EMETTRICE OU SON MANDATAIRE

EMISSION D' ACTIONS
réservée aux membres du personnel du Groupe Colruyt

Je soussigné(e) (nom, prénom):

No pers.:

domicilié(e) à:

ayant pris connaissance de l'information au personnel ci-jointe et des statuts de la société, déclare souscrire, au prix de € 42,80 par titre, à _____ actions sans mention de valeur nominale des Ets Fr. Colruyt, jouissance 1er avril 2018, représentant un montant total de € _____, **A PAYER AVANT LE 15/11/2018 sur le compte no. BE16 0018 4738 2174** (**attention : nouveau numéro !**)

Je souhaite que ces actions soient inscrites à mon nom dans le registre des actions des Ets Franz Colruyt S.A.. J'accepte que ces actions soient incessibles pour une période d'au moins CINQ ANS, en vertu de l'art.609 § 1 du Code des Sociétés, compte tenu des exceptions (cfr. modalités) qui y sont prévues, celles-ci étant mon licenciement ou ma mise à la retraite, mon décès ou celui de mon conjoint, mon invalidité ou celle de mon conjoint. Au terme de cette période d'incessibilité de 5 ans, je demande par la présente de convertir les actions auxquelles je souscris en actions dématérialisées au terme de ladite période de 5 ans.

J'accepte qu'au terme de la période d'incessibilité, les actions soient transférées à mon compte-titres. Je m'engage à ouvrir un tel compte d'ici là et à en communiquer le numéro au service financier des Ets Fr. Colruyt S.A.

Fait à _____ le _____

(Signature de la société
émettrice ou de son mandataire)

(Signature du souscripteur)

A renvoyer avec le formulaire de souscription

PROCURATION POUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL

no de pers: <<PNR>>

Je soussigné(e) (nom, prénom) <<NAAM>> <<VOORNAAM>>

domicilié(e) à: <<POSTCODE>> <<PLAATS>>

<<STRAAT>> <<HUISNR>> <<BUSNR>>

donne par la présente procuration à:

M. Kris Castelein, Edingensesteenweg 196, 1500 Halle

à qui je délègue tous mes pouvoirs afin de me représenter lors de la passation de l'acte en vue de l'augmentation de capital de la S.A. Ets. Fr. Colruyt du 19/12/2018 réservée aux membres du personnel du Groupe Colruyt.

Par conséquent, le mandataire se charge de la mission suivante:

- a. souscrire en capital, au nom du soussigné et pour compte de ce dernier, à _____ actions, sans mention de valeur nominale, des Ets Fr. Colruyt, jouissance 1er avril 2018, au prix de € 42,80 par titre et selon les modalités exposées dans l'information au personnel à ce sujet.
- b. assister à la réunion du Conseil d'administration qui décide de cette augmentation de capital.

A cette fin, de passer et signer tous actes et procès-verbaux, d'élire domicile, de désigner quelqu'un à sa place, et de manière générale, de faire tout ce qui s'avérera utile ou nécessaire pour l'exécution de cette charge, avec promesse de ratification.

Fait à _____ le _____ .

* **Mention manuscrite** "Bon pour procuration":

Signature: